

Ambulancier

Document réalisé par la MIP Louhans avec le soutien du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et la collaboration de professionnels.

Les Fiches Métier sont éditées par la MIP de Louhans. Responsable de la publication : Christian Marie, président.

Coordination : Nathalie Coeur
Rédaction : Léa Nourry, Marlène Botelho
Ces informations sont fournies à titre indicatif. Elles n'ont pas de valeur légale ou réglementaire.

Fiche réalisée avec la collaboration de professionnels et de formateurs

Document mis à jour en 2023

Où travaille-t-il ?



Dans une société d'ambulance, on distingue 4 types de professionnels :

Ambulancier



Témoignage de Catherine, ambulancière en zone rurale

[Voir p 2](#)

- Il faut posséder le Diplôme d'Etat d'Ambulancier (DEA).
- Transporte les patients assis en VSL et les patients couchés en ambulance.
- Effectue des soins d'urgence.
- Témoignage ([p. 2](#) à [p.10](#))

voir la suite du document

Auxiliaire ambulancier

Il faut posséder la formation de 70h.

- Conduit uniquement l'ambulance.

[Voir page 2](#)



SOMMAIRE

Fonctions	p.2
Conditions de travail	p.5
Qualités requises	p.6
Marché de l'emploi	p.7
Salaire et évolution de carrière	p.7/8
Autres métiers	
• Auxiliaire ambulancier	p.2
• Régulateur en transport sanitaire	p.8
• Assistant de régulation médicale	p.9
• Formations	p.11
• Conditions d'inscription	p.12
• Préparation	p.12
• Sélection	p.13
• Durée	p.14
• Contenu de la formation	p.15
• Equivalence et allègements	p.16
• Financement	p.17
• Formation par alternance	p.19
• Organismes de formation	p.20

Chauffeur de taxi

- Il faut posséder le Certificat de capacité professionnelle de chauffeur de taxi.
- Transporte en VSL les personnes pouvant être assises et n'ayant pas besoin d'une assistance médicale.

voir la fiche métier sur le site de la MIP



Témoignage de Catherine, ambulancière en zone rurale

[Voir p 2](#)

Régulateur en transport sanitaire

- Il faut suivre la formation ou posséder le DEA + 3 ans d'expérience.
- Organise le transport des personnes qui ont besoin d'être transportées en VSL ou en ambulance.

[Voir page 8](#)



**Catherine,
ambulancière en zone
rurale**

Des professionnels adaptés au type de transport

Patients	Véhicule(s)	Professionnel(s)
Patients pouvant être transportés assis et n'ayant pas besoin d'une assistance médicale	Taxi	Chauffeur de taxi titulaire du Certificat de capacité (voir métier de Chauffeur de taxi sur www.mip-louhans.asso.fr , rubrique « métiers »).
	VSL (Véhicule Sanitaire Léger)	Auxiliaire ambulancier (appelé ambulancier 1er degré dans la convention collective, souvent aussi titulaire du certificat de capacité de taxi) ou ambulancier.
Patients devant être transportés couchés et ayant besoin d'une assistance médicale	Ambulance de type C	1 équipe de 2 personnes, formée : • D'un auxiliaire ambulancier (qui conduit) et d'un ambulancier diplômé d'Etat (qui est à l'arrière). • OU de deux ambulanciers diplômés d'Etat : 1 qui conduit et 1 qui est à l'arrière.
	ASSU (Ambulance de Secours et de Soins d'Urgence), véhicule plus grand et mieux équipé permettant d'effectuer des soins d'urgence.	

Ambulancier/Taxi : des métiers complémentaires

Chauffeur de taxi et ambulancier sont des métiers complémentaires. On retrouve ces deux profils dans toutes les sociétés d'ambulance », nous explique Sébastien. « Les chauffeurs de taxi conduisent soit le taxi, soit le VSL pour le transport de personnes assises. Nous faisons peu de courses classiques de taxi, la plupart du temps cela reste dans le cadre médical, nous explique Catherine. Nous prenons l'ambulance lorsque le patient doit être transporté couché. Dans une ambulance, la présence d'un ambulancier, c'est-à-dire une personne titulaire du diplôme, est obligatoire. L'autre membre de l'équipage peut être un autre de nos salariés. C'est lui qui conduit, pendant que l'ambulancier reste à l'arrière avec le patient. » Le véhicule (ambulance, taxi ou VSL) est choisi en fonction de la personne à transporter. « L'ambulance et le brancardage sont utiles pour des personnes à transporter couchées. Récemment, nous avons emmené un jeune qui avait un plâtre qui lui montait au-dessus du genou et qui souffrait d'eccharres, il n'était pas envisageable de le faire s'asseoir. » Les ambulanciers diplômés sont également amenés à conduire les VSL.

Une entreprise familiale

La société d'ambulances que nous avons visitée est dirigée par plusieurs membres d'une même famille. Nous sommes accueillies par Catherine, titulaire depuis peu du diplôme d'Etat d'ambulancier, et son fils, Sébastien, pompier volontaire et en cours d'obtention du certificat de taxi. L'entreprise emploie 6 personnes réparties ainsi : 3 personnes titulaires du certificat de capacité de taxi, 2 personnes titulaires du diplôme d'état d'ambulancier et une personne auxiliaire ambulancier. Signalons cependant que l'un des salariés cumule le certificat de taxi et le diplôme d'ambulancier.



Auxiliaire Ambulancier

Il assure principalement la conduite des véhicules :

- Dans un VSL, il est seul et est responsable de l'ensemble de la mission.
- Dans une ambulance, il est l'équipier de l'ambulancier diplômé d'Etat et est responsable de la conduite du véhicule.

Pour devenir auxiliaire ambulancier, il faut :

- 1 permis de conduire hors période probatoire en état de validité.
- 1 attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical.
- 1 certificat médical de non-contre-indication à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé.
- 1 certificat médical de vaccinations.



Peu de postes d'auxiliaires ambulancier, car les entreprises préfèrent employer des personnes plus polyvalentes.

- **Une attestation de formation de 70 heures** avec évaluation des compétences acquises. Cette formation porte sur l'hygiène, la déontologie, les gestes de manutention, les règles du transport sanitaire et inclut la formation permettant l'obtention de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2. Cette formation est délivrée par certains instituts de formation préparant au diplôme d'ambulancier. La formation n'est pas obligatoire pour les professionnels qui ont été embauchés dans une entreprise de transport sanitaire avant le 1er janvier 2011 et pour les professionnels exerçant la fonction moins de trois mois.

Voir la partie « Organismes de Formation » (pages [20](#) à [25](#)) pour plus d'informations sur la formation (coût, organisme...).

L'auxiliaire ambulancier bénéficie de dispenses s'il veut se former pour devenir ambulancier ([p 13](#)).

Un métier de conduite

Témoignage
[p 5](#)

Un ambulancier est constamment en déplacement. Il conduit beaucoup, mais pas uniquement (travail administratif, temps d'attente, désinfection du véhicule...).

● Qui transporte-t-il ?


- Des personnes malades, équipées de béquilles, d'un déambulateur, ayant des difficultés pour se déplacer, déficientes mentalement...
- Ces personnes peuvent avoir besoin d'aide pour s'installer dans le véhicule : utilisation, lorsque c'est nécessaire, d'un brancard ou d'un fauteuil roulant. L'ambulancier doit aller au rythme de la personne. Une bonne condition physique et de bonnes connaissances en ergonomie sont indispensables !!!
- La majorité des trajets médicaux concernent des passagers qui, bien que malades, ne sont pas dans un état de santé nécessitant des soins : personnes âgées pour leurs rendez-vous à l'hôpital, femmes enceintes pour des consultations, personnes atteintes de cancer pour des séances de chimiothérapie, personnes souffrant d'insuffisances rénales pour des dialyses, patients transférés d'un hôpital à un autre, transferts psychiatriques...

Un métier physique
témoignage
[p 8](#)

● Quels trajets ?

- Il assure, sur prescription d'un médecin ou à la demande du SAMU, le transport de malades vers l'hôpital, une clinique, un centre de traitement, un laboratoire, une maison de retraite, une maison de convalescence, un centre de rééducation... Certaines sociétés d'ambulances ont des agréments pour emmener des enfants malades à l'école ou des enfants handicapés en IME.
- Les trajets peuvent être locaux (visite chez le kiné...) ou plus lointains (rapatriement sanitaire, visite dans un hôpital spécialisé...).
- Il adapte sa vitesse en fonction de l'état de santé de son passager, du degré d'urgence... Il doit effectuer le trajet en un minimum de temps tout en respectant le code de la route et en veillant au confort de la personne.

Contrairement aux pompiers qui interviennent sur la voie publique (accidents de la route...), un ambulancier privé intervient plutôt au domicile des patients.

 L'état de santé du patient peut se dégrader subitement (malaise, femme enceinte qui a des contractions...) et l'ambulancier doit alors être capable de prendre les premières mesures d'urgences et de prodiguer les 1^{er} secours : massage cardiaque, respiration artificielle...

Un ambulancier doit savoir se repérer sur une carte, établir un itinéraire même si les véhicules sont équipés du système GPS, réagir en fonction des problèmes survenus sur la route (bouchon, accident, travaux...).



Peu d'urgences à traiter

Le métier d'ambulancier est assez éloigné de l'image que l'on peut en avoir. Oubliez la vision de l'ambulancier se rendant précipitamment sur les lieux d'un accident, gyrophare allumé, pour « sauver » un blessé. La réalité est assez différente. « Tout d'abord, il faut bien préciser qu'en tant qu'ambulancier privé, nous n'intervenons pas sur la voie publique, nous explique Catherine. Nous allons principalement au domicile des personnes, mais aussi, depuis peu, sur les terrains de sport et sur les lieux de travail en cas d'accidents du travail. Les urgences ne représentent que 20% de notre activité. La majorité de nos interventions sont prévues et concernent des visites médicales, des hospitalisations... Et en ce qui concerne nos compétences médicales, elles sont limitées. Nous sommes des secouristes et non pas des médecins. » Catherine relativise le chiffre de 20% d'urgences en nous expliquant que c'est propre aux zones rurales. Lors de l'un de ses stages en ville, elle a pu constater que les urgences étaient plus nombreuses et les patients plus variés.

Le SAMU

Il ne faut pas confondre le travail d'un ambulancier privé avec celui de l'équipe du SMUR qui peut être envoyée pour des situations graves. Catherine s'en est rendue compte lors de l'un de ses stages. « Le SMUR est appelé pour les urgences vitales. L'équipage est composé d'un médecin, d'un infirmier et d'un ambulancier. C'est un poste qui demande d'avoir une très bonne connaissance du matériel, le médecin peut vous demander lors de l'intervention de lui passer certains instruments. Il faut aussi avoir une bonne résistance nerveuse, car les cas sont graves : suicide par balle, défenestration, accident sur la voie publique... » Lorsque l'une des ambulances et son équipage sont libres, la société d'ambulances se connecte à un serveur qui prévient le 15 qu'ils sont disponibles pour les urgences. « Nous ne le faisons que lorsque nous n'avons aucune autre course à faire. Cet après-midi, c'est ce que nous avons fait avec Sébastien, et c'est ce qui explique que nous pouvons vous parler. L'emploi du temps d'un ambulancier est en général plutôt chargé », nous dit-elle en souriant. Les urgences auxquelles est confrontée Catherine concernent souvent des suspicions de fractures, des malaises, des difficultés respiratoires... « Nous sommes en zone rurale, et nous intervenons beaucoup auprès de personnes âgées. »

Un secouriste

Témoignage
[p 4](#)

- L'ambulancier est un maillon essentiel de la chaîne des soins, même s'il ne fait pas partie des professions médicales comme le médecin ou l'infirmier.
- Il reste avant tout secouriste. Il peut surveiller l'état de conscience, le pouls, la respiration, la perfusion, faire des massages cardiaques... Cependant, il **ne peut pas pratiquer de gestes médicaux invasifs** (injections, intubation, pose de perfusion...).



Un ambulancier ne se substitue jamais à un médecin ou à un infirmier.

Les urgences



Une société d'ambulances, si elle a des ASSU (Ambulances de Secours et de Soins d'Urgence), assure certaines gardes pour les urgences (gardes imposées par la Préfecture et gardes choisies). Un véhicule et une équipe restent alors en attente.

• Intervention d'urgence : Les étapes

- 1** Suite à un appel au 15 (le SAMU), un médecin analyse la situation et envoie un véhicule sur place : les pompiers (plutôt pour les accidents de la route) ou une ambulance (le plus fréquent). En plus de l'ambulance, une équipe du SMUR (médecin, infirmier...) peut être envoyée sur place si le cas est grave. Elle arrive souvent après les ambulanciers.
- 2** Sur place, l'ambulancier :
 - Interroge les personnes présentes (circonstances de l'accident, antécédents, traitements...), prend la tension, regarde si la personne peut ouvrir les yeux, réagit au bruit, à la douleur, est confuse...
 - Pratique les gestes de soins d'urgence (utilisation d'un défibrillateur, masque à oxygène, kit de naissance...) pendant que son équipier (un auxiliaire ambulancier ou un ambulancier) rassure la famille, apporte le matériel...
 - Etablit un bilan qu'il transmet au service du SAMU qui lui donne alors des instructions (attendre l'arrivée d'une équipe médicale, emmener la personne à l'hôpital...). Il communique aussi avec les services hospitaliers.
- 3** Le patient est installé à l'arrière de l'ambulance en compagnie de l'ambulancier, tandis que l'autre ambulancier ou l'auxiliaire ambulancier conduit le plus vite possible (selon le degré d'urgence), mais en sécurité pour aller à l'hôpital (sirène possible, autorisation de passer au feu rouge...).
- 4** Sur place, le relais est passé au personnel de l'hôpital.



Un ambulancier peut être confronté à la mort.

Témoignage
ci-contre et [p 8](#)



Catherine nous donne quelques exemples d'urgences sur lesquelles elle est intervenue.
« Une jeune fille avait fait un malaise chez elle. Sa mère a contacté le 15 qui a analysé la situation et choisi de faire appel à une société d'ambulance privée plutôt qu'aux pompiers. Le 15 nous a donc contacté et je suis partie en ambulance avec un équipier. Sur place, j'ai pris la tension de la jeune fille et sa saturation, c'est-à-dire le taux d'oxygène dans son sang. J'ai posé des questions à la mère et aux personnes présentes lors du malaise : comment est-elle tombée ? A-t-elle glissé dans les escaliers ? S'est-elle cognée la tête ? J'ai aussi posé des questions sur son état de santé : prend-elle des médicaments ? A-t-elle souvent des malaises ? L'objectif est de faire un 1^{er} bilan, mais attention, il faut toujours garder en tête que nous ne sommes ni médecin ni infirmier, nous ne pouvons pas faire de diagnostic médical. C'est pourquoi, après avoir établi mon bilan, j'ai rappelé le 15 pour lui transmettre mes observations et attendre les directives. Là, un médecin du 15 décide si la situation nécessite ou non l'intervention d'une équipe médicale, un médecin et un infirmier. Dans ce cas-là, il m'a dit de mettre la patiente sous oxygène et de l'emmener à l'hôpital. »

Des secouristes, pas des médecins

Catherine et Sébastien insistent bien sur le fait qu'un ambulancier ne doit jamais se substituer au personnel médical. « Nous restons des secouristes. La formation qui mène au diplôme d'ambulancier est très intéressante et très riche, mais elle sert surtout à donner des connaissances médicales générales. Et c'est normal, un ambulancier ne peut pas prétendre être capable de faire ce que des infirmiers et des médecins apprennent en plusieurs années d'études. Mais nous avons suffisamment de connaissances pour comprendre l'état de santé du patient et cela nous permet de transmettre les informations essentielles au 15. » Le travail d'un ambulancier est cadré : il ne peut pas pratiquer de gestes invasifs, c'est-à-dire qu'il ne peut pas pénétrer à l'intérieur de la peau, ni faire d'actes médicaux tels que la pose d'une perfusion, intuber... Il ne peut intervenir que sur la surface. Par exemple, il peut nettoyer et aspirer autour de la bouche d'un patient qui a vomi, mais il ne peut pas retirer ce qui obstrue la respiration à l'intérieur de la gorge.

Un professionnel à l'écoute

Témoignage
[p 4](#)

Le trajet est souvent un moment de confiance pour le patient (craintes à cause d'une première hospitalisation, de l'évolution de la maladie, de la mise en place d'un nouveau traitement...). L'ambulancier doit donc être en capacité de l'écouter et de le rassurer, tout en restant conscient des limites de ses connaissances médicales. Il fait la conversation en s'adaptant à chacun (personne âgée, enfant...). Il transporte aussi des personnes qui peuvent se montrer agressives, désagréables, désorientées (démence, maladie d'Alzheimer, personne ayant fait une tentative de suicide, personne qui part pour un internement...)... Il doit toujours garder son calme.

Sans oublier le travail administratif

Dans le transport sanitaire, la partie administrative est importante. Il faut récupérer et remplir les papiers (bons de transport...) demandés par la sécurité sociale pour le paiement des trajets. Un ambulancier doit aussi penser à remplir des feuilles de route. En intervention, il note sur une fiche toutes les informations recueillies. A son compte, il peut gérer les plannings, les facturations, la comptabilité...

Et l'entretien du véhicule

- Désinfection journalière du véhicule et tenue à jour du carnet de bord, du carnet de désinfection.
- Nettoyage journalier du véhicule : remplacement de la literie, rangement...
- Gestion du matériel médical d'urgence : kit, sac, valise d'urgence...
- Signalement de toutes anomalies, accrochages du véhicule.

Conditions de travail



Chaque journée est faite d'imprévus. Les horaires sont donc très irréguliers : amplitude horaire importante de 10 à 12h par jour (7h à 21h par exemple), astreintes les week-ends, jours fériés, nuits... L'emploi du temps est susceptible d'être modifié en cours de journée à cause d'un retard, d'une mission imprévue. L'ambulancier sait généralement quand il commence, mais pas à quelle heure il finira le soir. Les temps d'attente sur place ou entre deux trajets sont parfois importants.

Témoignage
[p 9](#) et [p 10](#)



Le métier d'ambulancier est donc parfois difficile à concilier avec une vie de famille.



Beaucoup de conduite

Les ambulanciers font beaucoup de kilomètres chaque jour. Ils peuvent aller 2 ou 3 fois dans la journée dans une même ville avec une personne différente et pour diverses raisons (kiné, consultations, entrées à l'hôpital...). Ils peuvent faire jusqu'à 300kms aller-retour pour un seul patient. « Un ambulancier doit aimer conduire, mais surtout être débrouillard et savoir lire un plan. Il doit être capable de se repérer aussi bien à la campagne qu'en ville où la circulation peut être très dense. Nous avons équipé nos véhicules de GPS ce qui est vraiment agréable. » Certaines sociétés d'ambulance sont sous contrat avec des compagnies d'assurance pour faire du rapatriement. Les distances sont alors beaucoup plus importantes. Il peut s'agir de ramener un patient qui a eu un accident de ski chez lui ou de rapatrier un français qui se trouve à l'étranger. « Pour l'instant, nous ne le faisons pas, parce que nous n'avons pas de véhicule adapté, mais c'est une chose qui nous intéresserait à l'avenir. »

Et des moments d'attente

Dans certains cas, l'ambulancier est obligé de patienter pendant que le client rencontre son médecin. « Je peux attendre 2 heures, surtout si le médecin a du retard. J'essaie de mettre à profit ce temps pour me repérer dans l'hôpital, prendre des brochures ou des plans des lieux. Sinon, je prends un livre. »
Nous sommes soudain interrompus par le téléphone, Catherine et Sébastien sont appelés pour une urgence. Ils nous quittent précipitamment. Lucile, la fille de Catherine, nous rejoint pour terminer l'entretien. Elle nous explique qu'ils ont été appelés pour un accident dans un stade.

Les plannings

Elle s'occupe de la préparation des plannings. Elle travaille en collaboration avec un des salariés chargé de répartir ensuite le travail entre les différents véhicules. « Nous essayons d'optimiser le plus possible les journées pour éviter les temps morts et les voyages à vide. Mais c'est très compliqué à organiser, il faut sans cesse s'adapter, changer nos plans. Par exemple, lorsque l'un de nos salariés emmène une personne pour un rendez-vous médical qui dure plus de temps que prévu. Il est donc obligé d'attendre. Et nous, nous devons tout réorganiser pour trouver quelqu'un pour assurer les courses qu'il devait faire à son retour. » Lucile peut être obligée de donner la course à un confrère lorsqu'elle n'a plus de véhicule ou de salarié disponible pour effectuer la mission. « Il est préférable de ne pas refuser le trajet auprès du client pour ne pas le perdre et de le donner ensuite à un confrère. »
Le téléphone sonne, Catherine prévient Lucile qu'ils emmènent le blessé à l'hôpital de Lons le Saunier.

• **Bonnes qualités d'écoute** (les patients ont souvent besoin de se confier) et **capacités à s'adapter** à chaque public (personnes âgées, enfants...). Il doit laisser ses propres problèmes de côté. Il doit aussi être aimable, souriant, poli...

• **Bonne résistance physique** : l'ambulancier manipule, soulève, porte, soutient les malades. Il passe également de nombreuses heures en voiture. Il ne doit donc pas avoir de problèmes de dos !!!

• **Réactif et autonome** : il doit pouvoir réagir très rapidement pour faire face à des situations difficiles et/ou d'urgence et être capable de prendre les décisions qui s'imposent. Il doit garder son sang-froid en toutes circonstances.

• **Bon conducteur** : adapter sa conduite à l'état du malade, être à l'aise en ville (circulation dense), à la campagne, sur autoroute...



• **Discrétion** : l'ambulancier est soumis au secret professionnel.

• **Grande disponibilité**, car l'amplitude horaire est importante et les semaines de 50 à 60h de travail sont courantes.


• Aimer le **travail en équipe**, puisqu'il peut intervenir avec un auxiliaire ambulancier, mais aussi collaborer avec des médecins, des pompiers, des policiers...

• **Grande résistance nerveuse** : les interventions sont parfois longues et pénibles dans un contexte qui peut être dramatique (notamment lors des urgences).

• **Patience et calme** dans tous les domaines (avec les personnes transportées, lors d'une situation d'urgence, au volant...). Il peut patienter plusieurs heures dans un hôpital en attendant la fin de la consultation du patient.



Témoignage
[p 5](#)

 **Plutôt des transports « classiques »**

Mais les urgences représentent une faible part de l'activité d'un ambulancier, surtout en zone rurale. « 80% de nos courses sont des transports médicaux « classiques ».

Il s'agit de personnes, principalement âgées, que nous emmenons pour des dialyses, des rayons, des chimiothérapies, des consultations médicales, des rendez-vous chez le kiné... Ce sont des situations où la personne, bien que malade ou blessée, n'a pas besoin d'une surveillance particulière. Mais nous ne sommes jamais à l'abri d'un malaise ou d'une dégradation rapide de l'état de santé de la personne que nous transportons. Nous devons donc être capables de réagir vite, et c'est pour cela que nous avons tous des connaissances de secouriste. J'ai eu le cas dernièrement d'une femme enceinte de 7 mois que j'emmenais pour une visite de routine et qui a soudain eu des contractions. Je me suis dépêchée de l'emmener à l'hôpital.

Assister les patients

Les fauteuils roulants sont peu utilisés, car, la plupart du temps, les personnes peuvent marcher. « Elles ont parfois des difficultés et il faut les soutenir. Certaines personnes âgées ne se tiennent pas bien sur leurs jambes et il faut les aider sans pour autant se faire mal. Les cours d'ergonomie suivis en formation nous sont très utiles. Je soutiens donc la personne sous les bras et je l'emmène jusqu'à mon véhicule. Les problèmes de dos sont vraiment incompatibles avec le métier ! Là, je l'installe et je lui tiens les jambes pour bien les mettre dans la voiture. C'est un métier physique et un métier de patience aussi. Il ne s'agit pas de brusquer une personne âgée à qui il faut du temps pour mettre son manteau, fermer sa maison, aller jusqu'à la voiture... C'est vrai que nous avons des impératifs de temps, mais il faut savoir rester humain. »

Catherine et ses collègues font de nombreux allers-retours entre le domicile des patients et les cabinets médicaux ou les hôpitaux. « Nous faisons les entrées et les sorties de l'hôpital. Nous nous occupons même des papiers, parce que les personnes sont parfois un peu perdues. Nous bénéficions d'ailleurs souvent d'une file d'attente particulière, ce qui permet de gagner du temps. »

Marché de l'emploi



Un métier d'écoute et de relationnel

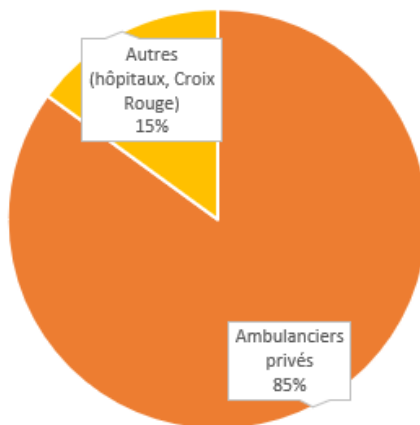
Certains transports sont prévus longtemps à l'avance, comme les dialyses qui se font par série. « Un ambulancier peut emmener la même personne pendant des semaines ou des mois, ce qui permet d'établir certaines affinités. Nous apprenons à nous connaître et c'est toujours un moment difficile lorsque nous apprenons que l'une d'elle est décédée. »

Un ambulancier doit avoir le contact facile pour alimenter une conversation, trouver les mots pour rassurer... « Je parle de tout et de rien, nous explique Catherine. Nos clients sont surtout des femmes âgées, je discute avec elles de tricot, des petits-enfants, de jardinage... Certains patients vont poser des questions sur leurs examens, leur état de santé, il faut savoir rassurer tout en n'empiétant pas sur le travail du médecin. Il faut rester prudent avec les mots que nous utilisons, car pour certains nous sommes considérés un peu comme des médecins. »

Si certains clients peuvent être aimables et agréables, d'autres, heureusement moins nombreux, peuvent être agressifs. « Certains nous interpellent parce que nous avons du retard, alors que ce n'est pas forcément notre faute. D'autres nous prennent uniquement pour des chauffeurs et rouspètent tout le long du trajet : l'ambulancier conduit mal, la suspension de la voiture n'est pas bonne... Il faut faire avec, ne pas perdre son calme et s'armer de patience. Il ne faut pas non plus se laisser marcher sur les pieds et savoir être ferme. L'objectif est que la personne nous respecte comme nous la respectons. Certains sont agressifs à cause de leur maladie, notamment ceux qui souffrent d'Alzheimer. Il faut alors éviter de les contredire. Un ambulancier ne doit être ni timide, ni bougon, ni malgracieux. »

● Employeurs

- Ambulanciers privés (85% des emplois). Les 2/3 emploient moins de 10 salariés.
- Associations (exemple : la Croix Rouge) : quelques postes !
- Hôpitaux publics.



● Chercher un poste

- Ambulanciers privés : annonces sur Pôle Emploi (code Rome J1305) ou candidatures spontanées.
- Hôpitaux publics/SAMU : recrutement directement par les établissements sur la base d'un concours sur titre . Il faut posséder le Diplôme d'Etat d'Ambulancier. Peu de débouchés, car le turn-over est rare et les postes sont très recherchés.

● Caractéristiques de la profession

- Emplois majoritairement en CDI (74%) et à temps plein (89%) selon Cléor BFC (2022)
- Ambulanciers privés : la double compétence (diplôme d'état d'ambulancier ET certificat de capacité de chauffeur de taxi) est appréciée .
- Turn-over :
 - Dans le secteur privé : la durée moyenne d'exercice dans la profession est de 5 ans.
 - Dans le secteur public : les horaires sont plus réguliers que dans le privé et l'évolution de carrière est plus intéressante, mais le travail est plus répétitif et les postes sont rares. Un certain nombre d'ambulanciers se reconvertisent dans le métier d'aide-soignant (voir page 5 - évolution de carrière).

Enquête « L'insertion des sortants des formations sanitaires et sociales » réalisée en juin 2019 par EMFOR Ambulanciers en Bourgogne Franche-Comté

132 diplômés
56% des apprenants ont un niveau bac
58% d'hommes
Taux d'emploi à 6 mois : 97%

Pour en savoir plus,
voir la fiche "Chauffeur de Taxi"
mip-louhans.asso.fr
Rubriques : [Les métiers/un métier par ordre alphabétique/Chauffeur de taxi](#)

Salaire




- Entreprises privées : 1 430€ net en début de carrière (Cleor BFC, 2022).
- Dans le secteur public : 1 300€ net environ en début de carrière et 1 750€ net en fin de carrière en 2022.

Convention collective des transports routiers et activités auxiliaires du transport (IDCC 16 disponible sur www.legifrance.gouv.fr).

Evolution de carrière

Se mettre à son compte

- Soit en obtenant un agrément auprès de l'ARS (Agence Régionale de Santé),
- Soit en reprenant une entreprise déjà existante (il rachète alors l'agrément).

 Le nombre d'ambulances par département est limité (selon l'importance de la population à desservir). Si le quota de véhicules est atteint, vous ne pourrez pas vous installer dans ce département. Se mettre à son compte demande un effort financier pour acheter et équiper son véhicule.

Un ambulancier peut prendre un poste au SMUR. Il devient personnel de la Fonction publique Hospitalière en passant une formation complémentaire.

 **Peu de places.**

Il faut être capable de gérer des situations dramatiques d'urgences.



Régulateur en transport sanitaire

(informations issues des sites CIDJ et Choisis ton avenir)

Employé par une société d'ambulance, il coordonne et optimise, depuis son poste informatique et son téléphone, les transports médicaux et sanitaires. La demande de transfert ou de déplacement peut provenir directement du patient, de services médicaux ou de structures de soins (hôpital, clinique...). Véritable chef d'orchestre, il gère et organise le planning des chauffeurs, traite les demandes, affecte ou réaffecte si besoin les tournées programmées ou en cours. Il doit prendre en compte les impératifs de l'activité, la localisation des établissements, les aléas de circulation...

Le régulateur en transport sanitaire peut aussi avoir en charge la gestion du parc automobile (maintenance, plein d'essence...) et/ou des tâches administratives (traitement et contrôle de documents d'exploitation).

Ce métier nécessite organisation, rigueur et le sens du relationnel. En contact régulier avec les patients, les services hospitaliers et les chauffeurs, le régulateur en transport sanitaire doit être réactif, à l'écoute et savoir s'adapter aux situations d'urgence. La maîtrise de l'outil informatique et une bonne connaissance de la géographie locale (routes et établissements de santé) sont indispensables.

Différentes possibilités pour devenir régulateur en transport sanitaire ;

- DE Ambulancier + 3 ans d'expérience professionnelle
- Titre Pro d'Exploitant Régulateur en Transport Routier de Voyageurs (ERTRV)
- BTS GTLA - Gestion des Transports et Logistique Associée
- BUT MLT - Management de la Logistique et des Transports

Un débutant perçoit le SMIC, soit environ 20 000€ brut annuel pour un débutant. Un confirmé perçoit entre 25 000 et 28 000€ brut annuel.



Mon quotidien : jongler en permanence

entre les appels des services de soins, des médecins, des clients et les aléas de la route pour fournir en temps et en heure un véhicule. Ce n'est jamais routinier, c'est ce qui m'attire.

Témoignage p 5



Complémentarité avec le personnel médical

Catherine nous donne un autre exemple de la complémentarité du travail avec le personnel médical. « Lorsque nous nous rendons auprès d'une personne qui vient de faire un infarctus, par exemple, son cœur s'est arrêté de battre et il faut donc procéder à un massage cardiaque. Le massage est très important et peut sauver la personne. C'est de notre ressort. Nous ne devons pas arrêter le massage cardiaque tant qu'un médecin ne nous l'aura pas dit. L'équipe médicale peut alors déclarer le décès ou alors pratiquer des soins, comme l'injection d'adrénaline. Moi, ambulancière, je ne suis pas en capacité de déclarer le décès d'une personne. Même si lorsque j'arrive avec mon équipier nous pensons que c'est inutile, nous devons le masser car nous n'avons pas les connaissances qui nous permettent de dire si une personne est décédée ou non. Et puis, le massage peut être primordial dans le cas de dons d'organes. » Catherine peut aussi utiliser un défibrillateur semi-automatique (DSA), utile seulement dans les toutes premières minutes de l'arrêt cardiaque. « Je suis également intervenue auprès d'une personne âgée qui, après avoir avalé de travers, avait des difficultés pour respirer. J'ai été obligée de la mettre sous oxygène et de l'emmener au service des urgences de l'Hôpital de Chalon. » Certaines situations peuvent aussi exiger la présence des pompiers, notamment lorsque la personne est trop lourde à porter ou qu'il faut procéder à une désincarcération.

Un métier physique

« Comme nous intervenons au domicile des personnes, nous devons nous adapter, et ce n'est pas toujours facile, nous explique en souriant Catherine. Je suis allée chez un monsieur âgé pour une suspicion de fracture du col du fémur. Son appartement ne se trouvait qu'au 1^{er} étage, pourtant nous avons eu toutes les peines du monde à l'emmener dans l'ambulance. Il n'y avait pas d'ascenseur, l'escalier était étroit, l'appartement exigu et le monsieur faisait 1m80 environ. Toute suspicion de fracture quelle qu'elle soit nécessite obligatoirement l'immobilisation du client. Nous l'avons donc placé dans un matelas coquille. C'est un matelas immobilisateur à dépression conçu pour l'immobilisation et la contention du patient. Cela nous a permis de le transporter dans l'escalier en gardant l'alignement du tronc, de la tête et du cou. Ambulancier, c'est un métier physique ! Et il ne faut pas avoir de problèmes de dos pour le faire. »



Assistant de régulation médicale (ARM)

(informations issues du site du Ministère de la Santé et de la Prévention)

L'ARM exerce à l'hôpital, plus précisément au sein des SAMU et SAS qui assurent une écoute médicale 24h/24 et 7j/7.

Acteur essentiel de la chaîne des secours, les assistants de régulation médicale (ARM) sont les premières personnes qui répondent lorsqu'on compose le 15. Sous la supervision d'un médecin régulateur, ils doivent donc faire preuve de calme, d'assurance et d'empathie pour orienter au mieux les personnes contactant le SAMU ou le Service d'Accès aux Soins (SAS). Devenir ARM, c'est être en capacité d'écouter les appelants et/ou leurs proches et de faire face à des situations très diversifiées.

Doté d'une maîtrise des situations de stress, d'un bon relationnel et d'une bonne capacité d'écoute, l'assistant de régulation médicale contribue à la bonne orientation des personnes en situation d'urgence. Sous la responsabilité du médecin régulateur, l'ARM est amené par exemple à :

- Accueillir, écouter et analyser les appels d'urgence
- Gérer les situations de stress et d'urgence des appelants
- Hiérarchiser les appels par un questionnement précis des appelants
- Activer les moyens d'action appropriés sous la responsabilité d'un médecin
- Maîtriser les outils informatiques et téléphoniques

Salaire

- 1 800€ bruts mensuels en début de carrière
- 3 200€ bruts mensuels en fin de carrière

Le métier d'ARM relève de la catégorie B de la Fonction Publique Hospitalière (FPH).

Formation

Depuis 2019, une formation d'un an permet d'obtenir le diplôme d'ARM. En France, il existe 13 centres habilités à dispenser cette formation. Pour plus d'informations, consulter le site suivant : <https://solidarites-sante.gouv.fr/>

La formation est accessible aux titulaires du baccalauréat ainsi qu'aux personnes disposant d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle à temps plein. Elle dure 1 470h réparties à part égale entre école et stage. Un enseignement à distance est possible pour 70% de l'enseignement théorique.

La sélection se fait à partir d'un dossier et d'un entretien permettant d'apprécier les motivations et aptitudes des candidats.

Des dispenses de suivi de certains enseignements et de certaines évaluations de la formation ARM seront accordées aux titulaires des diplômes ou titres professionnels, entre autre pour les aides-soignants, auxiliaires de puériculture, ambulanciers, accompagnants éducatif et social, aides médico-psychologique.

Ecoles de formation

Dijon, Lyon, Strasbourg,
Grenoble, Marseille,
Paris, Vannes,
Amiens, Angers,
Nancy,
Toulouse,



Pauline, ARM « L'ARM est un professionnel spécialement formé à la prise en charge des appels d'urgence. Je fais ce métier depuis 12 ans et c'est à chaque fois différent. Je m'occupe de venir en aide aux patients qui appellent le 15. Je fais le lien entre le patient en détresse et l'hôpital. C'est vrai que c'est parfois stressant, mais je me sens utile. C'est un métier où l'on doit être très réactif et à l'écoute des gens. Il faut parfois apaiser les plus angoissés. »

Le temps de travail

En général, un ambulancier travaille une dizaine d'heures par jour, soit 8h environ de travail effectif. Le temps de travail se calcule en amplitude pour englober les temps d'attente des consultations et les périodes d'inactivité à certains moments de la journée. Ils sont également rémunérés en fonction du nombre de permanences qu'ils effectuent sur une année. Elles sont indispensables pour assurer la continuité du service de l'entreprise pendant les nuits, les samedis, dimanches et jours fériés. Le salarié doit se tenir prêt à intervenir immédiatement pour effectuer le travail. Elles sont d'une durée de 10 à 12 heures. Ce qui a des incidences sur la vie de famille. « Les journées sont bien remplies et les ambulanciers doivent gérer les imprévus. Ils peuvent commencer très tôt le matin (6h) et ne savent jamais quand ils finiront exactement le soir (tout en sachant qu'ils ne termineront pas plus de 12 heures après l'heure de la prise de service). Lorsqu'ils terminent tard, j'essaie de faire en sorte qu'ils commencent plus tard le lendemain matin, ce qui n'est pas forcément le cas dans toutes les entreprises. »

Le travail administratif

Dans l'entreprise de Lucile, il n'y a pas de secrétaire, les quatre gérants se partagent le travail administratif et la gestion d'entreprise, ce qui donne pas mal de travail !

« Je m'occupe de la gestion du personnel (paies, congés payés, plannings, respect de la convention collective...), de la réception téléphonique pour les rendez-vous des clients et du volet administratif. Je ne fais plus la facturation, car cela devenait trop lourd à gérer.

Les salariés n'ont donc pas de tâches administratives à part récupérer les éléments nécessaires à la facturation du transport auprès du client. Ils se doivent également de nettoyer leur véhicule et de faire le plein. Ici, nous attribuons à chaque salarié un véhicule, mais c'est très rare. »



Aide-soignant

Si vous possédez le diplôme d'état d'ambulancier (obtenu après 2006), vous êtes dispensés de certains modules de la formation d'aide soignant.

La durée de la formation est plus courte car vous entrez sur le cursus partiel.

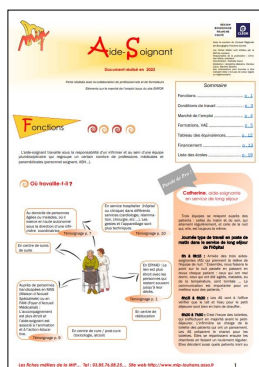
Dispenses de modules de la formation d'aide-soignant

J'ai le diplôme	Modules acquis	Allègement de formation	Modules à valider	Durée de la formation
Diplôme d'Etat d'Ambulancier (2006)	5	3, 4, 6, 8, 9 et 10	1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9 et 10	574h de théorie (16 semaines) + 595h de stage (17 semaines)

Pour en savoir plus, voir la fiche "Aide-Soignant"

mip-louhans.asso.fr

Rubriques : [Les métiers/un métier par ordre alphabétique/Aide soignant](#)



Voici l'exemple de la journée de travail d'un salarié de l'entreprise.

Jean a reçu la veille un appel de son employeur pour lui signaler l'heure à laquelle il commence sa journée et la nature de sa 1^{ère} intervention.

Il arrive dans les locaux de l'entreprise pour prendre les clés de son véhicule, ses papiers et son téléphone portable.

8h15 : Jean va chercher une dame chez elle et passe ensuite chez un monsieur. Il emmène la dame à l'ESAT (structure pour personnes handicapées) où elle va rester pour être accueillie toute la semaine. Il dépose ensuite le monsieur dans un hôpital pour une consultation.

Il repart chercher une patiente pour un rendez-vous chez le kiné. Il attend pendant la consultation qui est assez rapide. Il ramène ensuite la dame chez elle.

Il va ensuite chercher une autre patiente qui a rendez-vous dans un hôpital d'une autre ville pour une dialyse. La dame n'aura pas terminé avant 17-18h, il n'a donc pas besoin de l'attendre.

Il repart avec le monsieur qu'il avait déposé un peu plus tôt dans la matinée.

C'est le moment de la pause repas de Jean. Elle dure, lorsque c'est possible, 1h pour lui permettre de rentrer chez lui.

Il va ensuite chercher une nouvelle patiente pour son rendez-vous chez le kiné, il la ramène ensuite chez elle.

Puis, il passe dans une maison de retraite pour emmener une personne à l'hôpital pour une consultation.

Il revient et repart avec une personne pour une consultation à l'hôpital de Lyon. Il revient à vide.

21h : Jean a fini sa journée.



Auxiliaire de puériculture

Si vous possédez le diplôme d'état d'ambulancier (obtenu après 2006), vous êtes dispensés de certains modules de la formation d'auxiliaire de puériculture.

La durée de la formation est plus courte car vous entrez sur le cursus partiel.

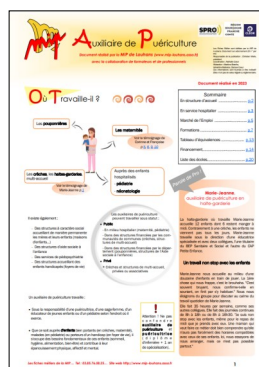
Dispenses de modules de la formation d'auxiliaire de puériculture

J'ai le diplôme	Modules acquis	Allègement de formation	Modules à valider	Durée de la formation
Diplôme d'Etat d'Ambulancier (2006)	5	3, 4, 6, 8, 9, 10	Tous les modules sauf le 5 16 semaines de théorie (575h)	+2 stages de 5 semaines +1 stage de 7 semaines

Pour en savoir plus, voir la fiche "Auxiliaire de puériculture"

mip-louhans.asso.fr

Rubriques : [Les métiers/un métier par ordre alphabétique/Auxiliaire de puériculture](#)





Pour travailler comme ambulancier, il faut posséder le **Diplôme d'Etat d'Ambulancier** (diplôme de niveau 3, équivalent à un CAP/BEP).

3 voies d'accès à la formation :

- formation initiale dont la formation par apprentissage,
- formation continue,
- Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).



L'accès par la VAE est prévu dans l'arrêté du 11 avril 2022 mais n'est pas encore applicable dans les faits (en attente de parution d'un arrêté)

2 types de cursus :

- cursus complet,
- cursus partiel réservé aux personnes qui bénéficient d'équivalences ou d'allègements (voir [page 18](#)).



Réforme du diplôme en 2022 : Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier.

Découvrir le métier

Pour vérifier si le métier d'ambulancier vous convient, il est possible de réaliser une immersion, appelée PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel), afin de confronter votre vision du métier à la réalité du terrain.

- Pour les demandeurs d'emploi : démarches à réaliser avec votre Conseiller Pôle Emploi.
- Pour les salariés du secteur privé : prendre contact avec un conseiller en évolution professionnelle (09.72.01.02.03).



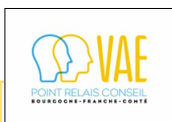
Diplôme d'état d'ambulancier obtenu par la VAE

- La VAE (validation des acquis de l'expérience) s'adresse à toute personne qui a exercé, pendant au moins 1 an, une activité en rapport direct avec le contenu du diplôme.
- Vous pouvez bénéficier d'une validation totale ou partielle du diplôme.
- Il existe en Bourgogne Franche-Comté des lieux d'information sur la VAE :

Pour en savoir plus,
voir la fiche "VAE"

mip-louhans.asso.fr

Rubriques : [Les financements/ par types de financement/ validation des acquis de l'expérience](#)



Adresse des points relais conseil en Bourgogne Franche Comté sur le site de la MIP

(mip-louhans.asso.fr rubrique financement/par dispositif/VAE)








Consultables également sur le site EMFOR (emfor-bfc.org)



Taper VAE dans "rechercher une publication..." puis descendre en bas de l'écran jusqu'à "guide des lieux AIO/points relais conseil en VAE" : liste par département).

Conditions d'inscription

-  **Aucun diplôme** n'est exigé.
-  **Posséder le permis de conduire catégorie B** en état de validité. Ce permis ne doit plus être probatoire à la date d'entrée en formation.
-  Posséder une **attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance**. La demande doit être faite auprès des services des permis de conduire à la Préfecture de votre département.
-  Fournir un **certificat médical de non contre-indication à la profession** d'ambulancier délivré par un médecin agréé : absence de problèmes locomoteurs, psychiques, d'un handicap incompatible avec la profession (handicap visuel, auditif, amputation d'un membre...).
-  Fournir une **attestation médicale de vaccinations**.

Le permis est dit « probatoire » pendant les 3 années qui suivent l'obtention du permis (2 ans en cas de conduite accompagnée).

Se préparer à la sélection



Des ouvrages (liste non exhaustive)

- Tout le DE Ambulancier - Nouveau programme - DEA - Modules 1 à 10 en fiches mémos - Révision 4e édition Foucher 2022/16.50€
- Ambulancier Sélection en IFA 23/24 Edition Dunod 2022/17.90€
- Sélection Ambulancier Le Tout-en-un Edition Vuibert 2022/16.90€



Un site Internet : <http://www.ambulancier.fr>



Des écoles : Certaines écoles proposent des sessions de préparation payantes : HCL à Lyon, IFMS à Joigny....

Sélection en 3 étapes

1

DOSSIER D'ADMISSIBILITE

- Une pièce d'identité
- Un permis de conduire valide et hors période probatoire
- Une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance
- Un certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé
- Un certificat de vaccinations
- Un CV et une lettre de motivation manuscrite
- Un document manuscrit (maximum 2 pages) relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation.



Selon la situation du candidat, d'autres documents peuvent être demandés : copie des originaux des diplômes, bulletins de salaire, attestations de travail, attestation de niveau de langue française (attestation de niveau B2 obligatoire)... Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle en lien avec la profession d'ambulancier.

Notation sur 20 points par un binôme d'évaluateurs (1 professionnel et 1 formateur). Les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 sont admissibles.

► Sont dispensés de l'admissibilité, les candidats :

- titulaires d'un diplôme de niveau 4,
- titulaires d'un diplôme du secteur sanitaire ou social au minimum de niveau 3 (DEAS, DEAP, ADVF, ASMS, DEAES, ARM, CQP Assistant médical),
- titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires,
- ayant été admis en formation d'auxiliaires médicaux (exemple : un candidat ayant réussi la sélection d'entrée d'infirmière...)

=> Ces candidats doivent faire le stage de 70h et fournir les mêmes documents que le dossier d'admissibilité sauf le CV, la lettre de motivation et le document manuscrit) pour se présenter à l'entretien d'admission.

► Cas particuliers des auxiliaires ambulanciers (voir ci-contre) ►

AUXILIAIRES AMBULANCIERS Dispenses possibles

Avant exercé un mois (sans titre ou diplôme de niveau 4, sans titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social au minimum de niveau 3, sans titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu) :

- Dossier d'admissibilité
- Attestation de l'employeur
- Entretien oral d'admission

=> Ne réalisent pas le stage.

Avant exercé au moins un mois en continu dans les 3 dernières années (avec titre ou diplôme de niveau 4, avec titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social au minimum de niveau 3, avec titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu) :

- Attestation de l'employeur
- Entretien oral d'admission

=> Ne déposent pas de dossier d'admissibilité et ne réalisent pas le stage.

Avant exercé au moins un an

- Dossier d'admission dont les pièces sont celles du dossier d'admissibilité
- Attestation de l'employeur

=> Ne réalisent pas le stage et ne passent pas l'entretien d'admission. Admission selon la qualité du dossier

Avant exercé au moins un an en continu dans les 3 dernières années et titulaire d'un diplôme du secteur sanitaire ou social au minimum de niveau 3 :

- Attestation de l'employeur
- Admis directement en formation selon un quota défini en concertation avec l'ARS

=> Ne déposent pas le dossier d'admissibilité, ne réalisent pas le stage et ne passent pas l'entretien d'admission.

2

Obligation de réaliser un stage d'observation de 70h de façon continue et sur un seul lieu de stage. Ce stage se réalise dans un service hospitalier en charge du transport sanitaire ou dans une entreprise de transport sanitaire. La liste des **entreprises habilitées à recevoir** en stage les candidats est fournie par l'organisme de formation.

Une **attestation de suivi de stage** doit obligatoirement être complétée et remise au jury lors de l'entretien d'admission.

Les sapeur-pompiers de Paris et les marins-pompiers de Marseille justifiant d'une expérience professionnelle de trois années sont dispensés du stage d'observation

3

ENTRETIEN D'ADMISSION

- Jury d'admission composé d'un professionnel diplômé d'Etat et d'un formateur.
- 20 minutes maximum et notation sur 20 points.
- 2 parties :
 - ◇ Présentation orale du candidat en lien avec son stage d'observation ou son parcours professionnel (5 minutes / 8 points).
 - ◇ Entretien avec le jury (15 minutes / 12 points).
- Une note inférieure à 8 sur 20 est éliminatoire.
- Cette épreuve a pour objet :
 - ◇ d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer et à ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente,
 - ◇ d'apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à suivre la formation,
 - ◇ d'apprécier le projet professionnel du candidat et sa motivation.

Durée

La formation d'ambulancier dure **801h**, soit **5 mois et demi** :

- 556h (16 semaines) de formation théorique et pratique en centre de formation,
- 245h (7 semaines) de stages en entreprise,
- 1 suivi pédagogique individualisé (3h) : même durée pour l'ensemble des candidats en formation.

La formation est découpée en 5 blocs de compétences répartis en **10 modules de formation** (voir tableau ci-dessous). L'élève doit valider chaque bloc de compétences en ayant au moins 10/20 (pas de possibilité de compensation entre blocs de compétences) avec possibilité d'une session de rattrapage pour valider les blocs manquants. Deux rentrées en formation par an sont organisées par les instituts de formations (voir pages 10 à 14).

Il faut réaliser **3 types de stages** avec au moins **1 expérience de travail de nuit** et **1 d'expérience de travail le week-end** :

- 2 stages de 2 semaines :
 - * Parcours médecine d'urgence adulte-enfant (services des urgences / SAMU-SMUR)
 - * Entreprise de transport sanitaire
- 1 stage de 3 semaines : structures de soins de courte et longue durée, de soins de suite et réadaptation, EHPAD, psychiatrie et santé mentale adultes et enfant.



Blocs de compétences	Module de formation
Bloc 1 — Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions	Module 1 — Relation et communication avec les patients et leur entourage (70h)
	Module 2 — Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements (70h)
	Module 3 — Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement (35h)
Bloc 2 — Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	Module 4 — Appréciation de l'état clinique du patient (105h)
	Module 5 — Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence (105h)
Bloc 3 — Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière	Module 6 — Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre (7h)
	Module 7 — Conduire un véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient (21h)
Bloc 4 — Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations	Module 8 — Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés (35h)
Bloc 5 — Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités d'ambulancier, à la qualité/gestion des risques	Module 9 — Traitement des informations (35h)
	Module 10 — Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques (70h)

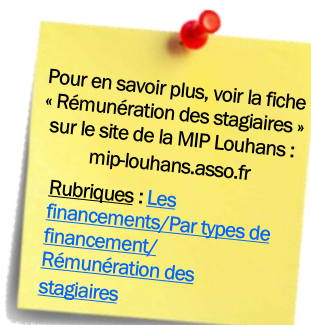


J'ai le diplôme	Modules acquis	Allègement ou dispense de formation	Modules à valider	
DE Infirmier DE Masseur-kinésithérapeute DE Pédiacre-podologue DE Ergothérapeute DE Psychomotricien DE Manipulateur d'électroradiologie médicale DE Technicien de laboratoire médical	1, 2, 3, 4, 5, 9 et 10		6, 7 et 8 2 semaines de théorie (66h)	4 semaines de stage (140h)
DE Aide-Soignant (DEAS, niveau 3, ancien référentiel)	1 et 4	Allègement : 2, 3, 5 (si AFGSU2 valide), 8, 9 et 10	2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 7 semaines de théorie (241h)	4 semaines de stage (140h)
DE Auxiliaire Puériculture (DEAP, niveau 3, ancien référentiel)	1	Allègement : 2, 4, 5 (si AFGSU2 valide), 8, 9, 10 et 11	2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 8 semaines de théorie (269h)	4 semaines de stage (140h)
Titre Professionnel Assistant de Vie aux Familles (TP ADVF)		Allègement : 2, 9 et 10 Dispense : 1	Tous les modules 12 semaines de théorie (423h)	5 semaines de stage (175h)
Titre Professionnel Agent de Service Médico-Social (TP ASMS)		Allègement : 1, 8, 9 et 10	Tous les modules 13 semaines de théorie (465h)	5 semaines de stage (175h)
DE Accompagnant Educatif et Social (DEAES 2021)	1, 9 et 10	Allègement : 2, 3 et 4	2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 9 semaines de théorie (318h)	5 semaines de stage (175h)
DE Accompagnant Educatif et Social (DEAES 2016)	1	Allègement : 2, 3, 4, 9 et 10	2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 10 semaines de théorie (367h)	5 semaines de stage (175h)
Titre Professionnel Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger		Allègement : 7 Dispense : 6	Tous les modules 15 semaines de théorie (535h)	7 semaines de stage (245h)
CQP Assistant médical	1	Allègement : 8, 9 et 10	2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 12 semaines de théorie (430h)	7 semaines de sage (245h)
Bac Pro Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP 2011)	1, 9 et 10	Allègement : 2, 3, 5 et 8 Dispense : 4	2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 5 semaines de théorie (192h)	5 semaines de stage (175h)
Bac Pro Services Aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT 2011)	1		2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 14 semaines de théorie (486h)	5 semaines de stage (175h)
Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale (ARM)	9	Allègement : 1, 4, 5 (si AFGSU 2 valide), et 10	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 10 9 semaines de théorie (332h)	4 semaines de stage (140h)
Bac Pro Conducteur transport routier de marchandises		Allègement : 7 Dispense : 6	Tous les modules 15 semaines de théorie (535h)	7 semaines de stage (245h)
DE Aide-Soignant (DEAS 2021, niveau 4)	1, 3, 4, 9 et 10	Allègement : 2, 5 (si AFGSU2 valide), 8	2, 5, 6, 7 et 8 5 semaines de théorie (171h)	4 semaines de stage (140h)
DE Auxiliaire de Puériculture (DEAP 2021, niveau 4)	1, 3, 9 et 10	Allègement : 2, 4, 5 (si AFGSU2 valide), 8	2, 4, 5, 6, 7 et 8 5 semaines de théorie (185h)	4 semaines de stage (140h)

Financement du cursus complet (formation entière)

Coût et rémunération selon le statut

Statut	Conditions	Financement
Je suis scolarisé (sans interruption de scolarité avant la formation)	<ul style="list-style-type: none"> Je suis scolarisé ou je suis une préparation au concours d'entrée après les études et avant l'entrée à l'école (présenter une attestation de l'organisme) Je ne suis pas inscrit à Pôle Emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> Formation prise en charge par le Conseil Régional Frais d'inscription (184€) à la charge du candidat Possibilité de déposer une demande de bourse auprès du Conseil Régional
Je suis demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi (au plus tard la veille de l'entrée en formation)	<ul style="list-style-type: none"> Être âgé de plus de 16 ans. Avoir un projet validé par un prescripteur (mission locale, Cap emploi, Pôle Emploi). Ne pas avoir obtenu de qualification professionnelle (CAP, BAC Pro) quelque soit le domaine dans les 2 ans qui précèdent l'entrée en formation. Ne sont pas concernés les titulaires du brevet du collège, d'un Bac général, du CAP Petite Enfance. Ne pas être titulaire d'un diplôme paramédical et/ou du secteur social (voir liste ci-contre). Ne pas être démissionnaire d'un CDI à temps plein ou à temps partiel dans les 4 mois qui précèdent l'entrée en formation (identique pour le dispositif démissionnaire). Les titulaires d'un BAC PRO SAPAT ou ASSP qui veulent faire la formation doivent obligatoirement intégrer le cursus partiel. En congé parental. Fonctionnaires stagiaires ou titulaires pris en charge par son administration ou un fonds d'assurance formation, en activité, en disponibilité ou dans une autre position statutaire, en congés sans traitement, démissionnaires. Percevant une allocation d'études versée par un centre hospitalier ou un employeur. 	<ul style="list-style-type: none"> Formation prise en charge par le Conseil Régional 200€ d'aide à l'entrée en formation Rémunération <ol style="list-style-type: none"> Si vous bénéficiez de l'allocation chômage (ARE), vous continuez de percevoir cette allocation qui se transformer en AREF. Si vous n'avez pas de chômage, vous aurez la possibilité d'être rémunéré par le Conseil Régional.
Je suis non inscrit à Pôle Emploi	Congé parental, disponibilité...	Aucune prise en charge du Conseil Régional.
Je suis salarié du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> En fonction du dispositif mobilisé. Contactez un conseiller en évolution professionnelle pour être aidé dans vos démarches (https://mon-cep.org/) <p>Voir les fiches « CPF » et « PTP » sur le site de la MIP de Louhans (mip-louhans.asso.fr)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Projet de Transition Professionnelle (PTP CDD ou PTP CDI) Compte Personnel de Formation (CPF) avec ou non un abondement (co-financement) Autofinancement (vous financez votre formation)
Je suis salarié du secteur public	Agent de la fonction publique hospitalière	Congé de formation professionnelle (ANFH)
	Agent de la fonction publique d'état	Congé de formation professionnelle
	Agent de la fonction publique territoriale	Congé de formation professionnelle



Les titulaires des diplômes suivants ne peuvent pas suivre la formation d'ambulancier avec un financement du Conseil Régional. Ils doivent donc trouver un autre financement ou financer eux-mêmes leur formation.

A

- Agent de service médico-social (TP)
- Aide médico-psychologique (DEAMP)
- Aide-soignant (DEAS)
- Ambulancier (DEA)
- Animateur (DEFA)
- Assistant de service social (DEASS)
- Assistant familial (DEAF)
- Assistant maternel (agrément valide)
- Assistant de régulation médicale (diplôme ARM)
- Assistant de vie aux familles (TP ADVF)
- Audioprothésiste (TP Audioprothésiste)
- Auxiliaire de puériculture (DEAP)
- Auxiliaire de vie sociale (DEAVS)

C

- Cadre de santé (DE cadre de santé)
- Cadre social et éducatif (CAFERUIS)
- Conseiller en économie sociale et familiale (DE CESF)

D

- Diététicien (BTS Diététique ou DUT Génie biologique option diététique)
- Directeur et directeur adjoint (DEIS, CAFDES)
- DE AES

E

- Éducateur de jeunes enfants (DEEJE)
- Éducateur spécialisé (DEES)
- Éducateur technique spécialisé (DEETS)
- Ergothérapeute (DE Ergothérapeute)

I

- Infirmier (DEI)
- Infirmier puériculteur (IPDE)

M

- Manipulateur en radiologie (DEMEM ou DTS)
- Masseur kinésithérapeute (DEMK)
- Médiateur familial (DEMF)
- Médiateur social
- Mention complémentaire d'aide à domicile
- Moniteur d'atelier
- Moniteur Educateur (CAFME)

O

- Opticien lunetier (BTS opticien lunetier)
- Orthopédiste orthésiste
- Orthophoniste (certificat de capacité)
- Orthoprothésiste
- Orthoptiste (certificat de capacité)

P

- Pédicure podologue (DE)
- Podo-orthésiste (BTS)
- Prothésiste orthésiste (BTS)
- Psychomotricien (DE)

T

- Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)
- Technicien de laboratoire (DE)

Financement du cursus partiel (pour les personnes dispensées de modules)



Coût et rémunération selon le statut

Statut	Conditions	Financement
Je suis scolarisé (sans interruption de scolarité avant la formation)	Être titulaire d'un Bac Pro SAPAT, ASSP ou du CAP AEPE (ex Petite Enfance)	<ul style="list-style-type: none"> • Formation prise en charge par le Conseil Régional. • Frais d'inscription (184€) à la charge du candidat. • Impossibilité de déposer une demande de bourse.
	Être titulaire d'un diplôme permettant des équivalences ou des allègements de la formation (voir page)	Le coût de la formation est à la charge du candidat.
Je suis demande d'emploi inscrit à Pôle Emploi	Être titulaire d'un Bac Pro SAPAT, ASSP ou du CAP AEPE (ex Petite Enfance) et remplir les mêmes critères pour l'accès au cursus complet (voir page 17)	<ul style="list-style-type: none"> • Formation prise en charge par le Conseil Régional. • 200€ d'aide à l'entrée en formation. • Rémunération <ol style="list-style-type: none"> 1. Si vous bénéficiez de l'allocation chômage (ARE), vous continuez de percevoir cette allocation qui se transformer en AREF. 2. Si vous n'avez pas de chômage, vous aurez la possibilité d'être rémunéré par le Conseil Régional. <p>Pour en savoir plus, voir la fiche « Rémunération des stagiaires » sur le site de la MIP Louhans (mip-louhans.asso.fr) dans la rubrique financement par dispositif.</p>
	Être titulaire d'un diplôme permettant des équivalences ou des allègements de la formation (voir page 17)	<ul style="list-style-type: none"> • Autofinancement. • Financement CPF avec autofinancement si le montant du CPF est insuffisant. • Financement CPF avec un abondement de Pôle Emploi si Pôle Emploi valide le projet. • Financement AIF (Aide Individuelle à la Formation) par Pôle Emploi si Pôle Emploi valide le projet. • Financement en PTP/CDD si vous justifiez de 4 mois de CDD dans les 12 derniers mois • Rémunération <ol style="list-style-type: none"> 1. Si vous avez droit au chômage (ARE), vous êtes rémunéré en AREF (même montant). 2. Si vous n'avez pas le droit au chômage, vous pouvez percevoir une rémunération appelée RFPE si le financement de la formation est assurée par Pôle Emploi.
Je suis sans emploi et non inscrit à Pôle Emploi		Autofinancement et/ou CPF
Autre public	Voir le tableau cursus complet	

Voir les fiches suivantes sur le site de la MIP de Louhans (mip-louhans.asso.fr) dans la rubrique financement/ par dispositifs :

- CPF
- PTP/CDD
- Rémunération des stagiaires



Comment accéder à la formation d'ambulancier en alternance ?

Conditions pour devenir alternant

Contrat d'apprentissage

- Être âgé au minimum de 20 ans car il est nécessaire de ne plus être en période probatoire et au maximum de 29 ans révolus (30 ans moins 1 jour).
- Pas d'âge maximum pour les personnes reconnues travailleurs handicapés et les sportifs de haut niveau.

Contrat de professionnalisation

- Être âgé de + 20 ans car il est nécessaire de ne plus être en période probatoire.

Pour en savoir plus sur le contrat d'apprentissage

mip-louhans.asso.fr
Rubriques : [Les financements/par types de financement/Contrat d'apprentissage](#)

Comment faire ?

Une fois que le candidat a trouvé un employeur pour un contrat en alternance, il sollicite une inscription auprès de l'organisme de formation de son choix, à la condition que ce dernier propose la formation d'ambulancier en alternance (apprentissage ou professionnalisation).

Le directeur de l'institut de formation procède alors à son admission directe en formation. Les documents à fournir sont :

- 1 copie de la pièce d'identité
- 1 lettre de motivation avec description du projet professionnel de l'alternant
- 1 copie du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation signé
- 1 permis de conduire hors période probatoire et en état de validité
- 1 attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical
- 1 certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier délivré par 1 médecin agréé
- 1 certificat médical de vaccination

L'admission des candidats est déterminée en fonction de leur ordre d'inscription par dépôt de l'ensemble des pièces.

Durée et stages

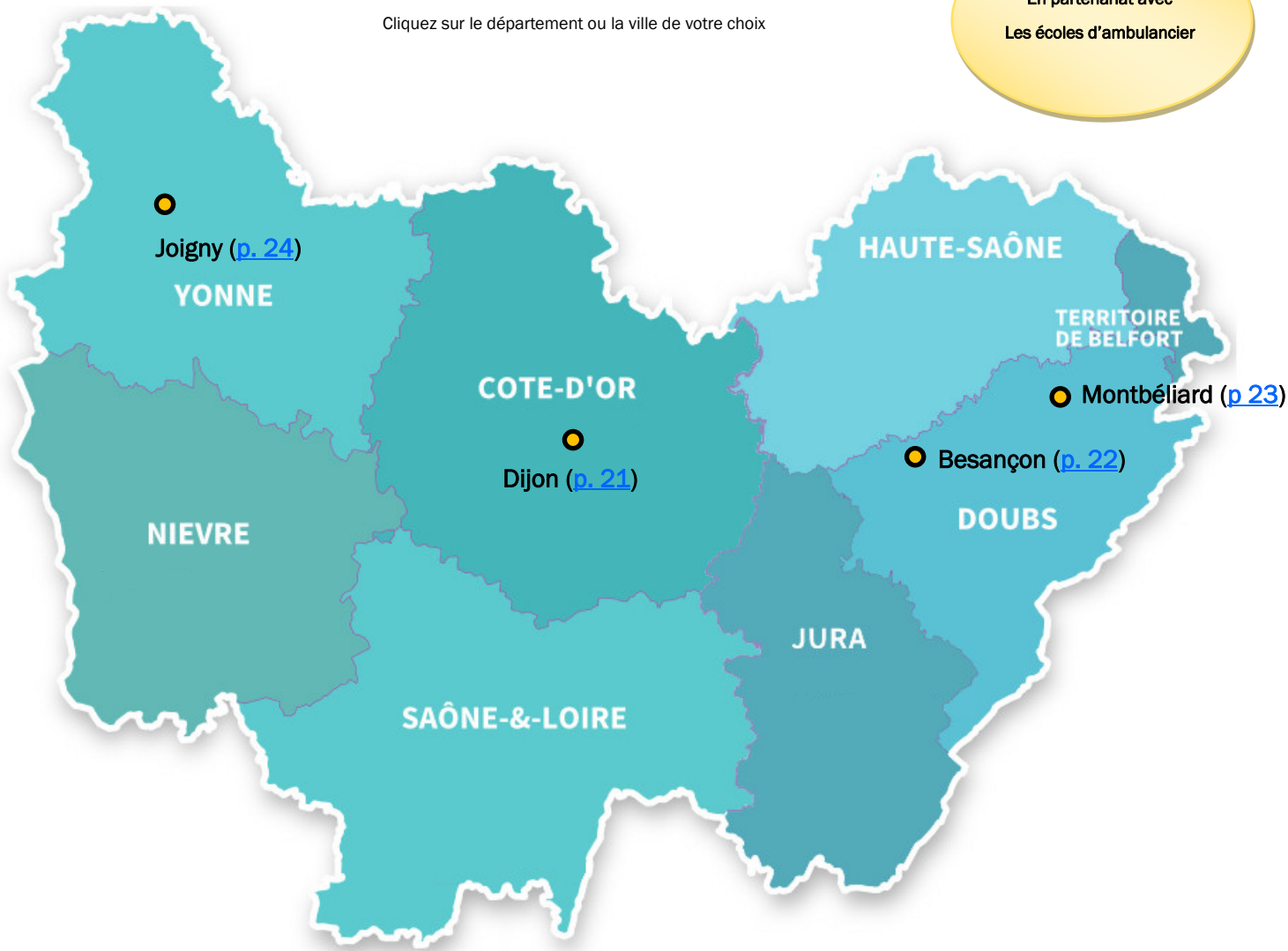
La formation en alternance se déroule pendant une durée maximale de 24 mois.

Les stages pratiques sont effectués au sein et/ou hors de la structure de l'employeur pour répondre aux objectifs et à la durée de chaque type de stage ([voir page 14](#)).

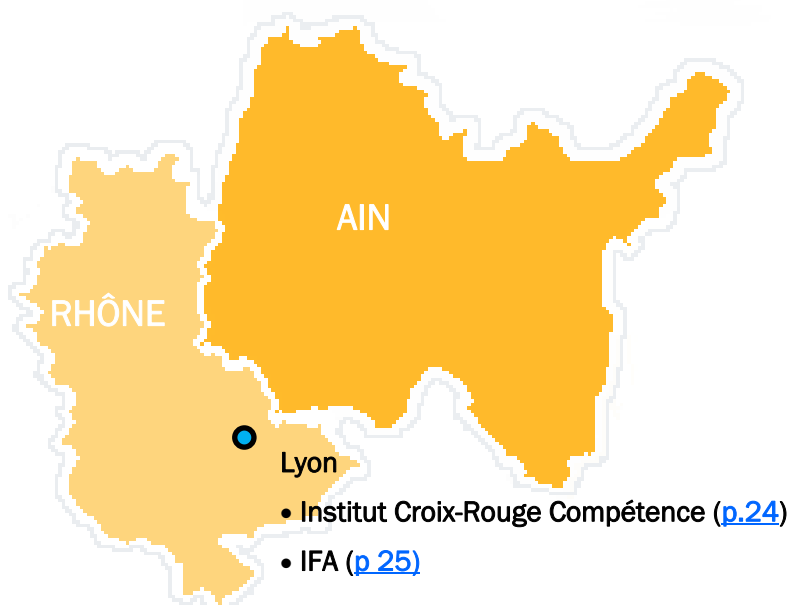
Liste des écoles en Bourgogne Franche Comté



Cliquez sur le département ou la ville de votre choix

En partenariat avec
Les écoles d'ambulancier



Listes des écoles de l'Ain et du Rhône



	CURSUS COMPLET	CURSUS PARTIEL
ACCES A LA FORMATION	<p><u>Demandeur d'emploi</u> : Formation gratuite et rémunérée par la Région Bourgogne-Franche-Comté sous certaines conditions (voir page).</p> <p>A partir de la rentrée de <u>septembre 2023</u> : tarif unique = 6 000€ + 85€ de frais d'inscription.</p> <p><u>Frais de scolarité</u> : 184€ uniquement pour les personnes qui bénéficient d'une prise en charge par la Région ou Pôle Emploi.</p>	<p>Tarif calculé au prorata du nombre d'heures réalisées.</p>
INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • De septembre à octobre pour une rentrée en février • De février à mars pour une rentrée en septembre. <p>Le dossier d'inscription peut être demandé à l'organisme (par mail ou téléphone) ou téléchargé sur le site Internet.</p>	
DEPÔT DU DOSSIER	<p>Le dossier d'inscription complet est à envoyer par voie postale à l'adresse suivante : INSTITUT DE FORMATION AMBULANCIER — Campus paramédical 12 bd Maréchal de Lattre de Tassigny BP 77908 21 079 DIJON Cedex</p>	
SELECTION	<ul style="list-style-type: none"> • De novembre à janvier pour une rentrée en février. • De avril à juin pour une rentrée en septembre. 	
COÛT DE SELECTION	Pas de frais de sélection.	
RESULTAT DE LA SELECTION	En janvier pour la rentrée en février et en juin pour la rentrée en septembre.	
LIEU DE FORMATION	12 bd Maréchal de Lattre de Tassigny 21 000 DIJON	
FORMATION	2 sessions par an : <ul style="list-style-type: none"> • de septembre à février • de février à août 	
PERIMETRE DES STAGES	Stages organisés par l'organisme de formation.	
NOMBRE DE PLACES	30 places pour le cursus complet + 5 places cursus partiel / session	
COMPLEMENTS D'INFOS	<ul style="list-style-type: none"> • La formation d'auxiliaire ambulancier est pour le moment suspendue. Elle sera à nouveau organisée en 2023 — dates et financements non communiqués. Prendre contact avec l'organisme de formation. • L'IFA de Dijon ne propose pas de préparation à la sélection d'ambulancier. Ils conseillent fortement aux candidats d'au moins prendre connaissance du référentiel du diplôme d'ambulancier. 	



	CURSUS COMPLET	CURSUS PARTIEL
ACCES A LA FORMATION	<p><u>Demandeur d'emploi</u> : Formation gratuite et rémunérée par la Région Bourgogne-Franche-Comté sous certaines conditions (voir page 11).</p> <p><u>Autres financements (OPCO, employeur, PTP)</u> : 5 400€</p> <p><u>Frais de scolarité</u> : 184€ uniquement pour les personnes qui bénéficient d'une prise en charge par la Région ou Pôle Emploi.</p> <div style="display: flex; justify-content: center; gap: 10px;"> </div>	<p>Tarif calculé au prorata du nombre d'heures réalisées.</p> <div style="display: flex; justify-content: center; gap: 10px;"> </div>
INSCRIPTION	Dossier d'inscription téléchargeable : https://chru-besancon.pgfs.fr/#	
DEPÔT DU DOSSIER	Par courrier postal après une pré-inscription sur le site Internet.	
SELECTION	<ul style="list-style-type: none"> De février à mai pour une rentrée en août. De septembre à novembre pour une rentrée en février. 	
COÛT DE SELECTION	86€ de frais de sélection (tous publics).	
RESULTAT DE LA SELECTION	<ul style="list-style-type: none"> Fin juin-début juillet pour une rentrée en septembre. Mi-décembre pour une rentrée en février. 	
LIEU DE FORMATION	44 Chemin du Sanatorium 25 000 BESANCON	
FORMATION	2 sessions par an : <ul style="list-style-type: none"> De février à mi-juillet. De fin août à février. 	
PERIMETRE DES STAGES	Les stages sont organisés par l'organisme de formation sur le territoire franc-comtois.	
NOMBRE DE PLACES	Environ 25 places / session.	
COMPLEMENTS D'INFOS	Cet organisme propose deux sessions par an de formation au métier d'auxiliaire ambulancier pour une coût de 1 170€ (éligible au CPF).	

25

Doubs



4 place Tharradin
25200 Montbéliard



03.81.93.93.93



ifms@hnfc.fr



cfa-sanitaire-social-bfc.org

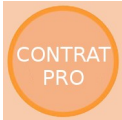


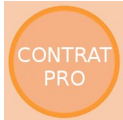


IFMS - CHU MONTBELIARD



ACCES A LA FORMATION	Uniquement en apprentissage (possibilité de contrat professionnalisation à partir de 2025, contacter l'organisme)
INSCRIPTION	Jusqu'à 1 semaine avant l'entrée en formation (impératif d'avoir un maître d'apprentissage)
DEPÔT DU DOSSIER	Par courrier postal après une pré-inscription sur le site Internet.
SELECTION	Pas de sélection
COÛT DE SELECTION	Gratuit
RESULTAT DE LA SELECTION	
LIEU DE FORMATION	Montbéliard
FORMATION	A partir de septembre 2024
PERIMETRE DES STAGES	
NOMBRE DE PLACES	Environ 25 places / session.
COMPLEMENTS D'INFOS	Vaccin hépatite B obligatoire





	CURSUS COMPLET	CURSUS PARTIEL
ACCES A LA FORMATION	<p><u>Demandeur d'emploi</u> : Formation gratuite et rémunérée par la Région Bourgogne-Franche-Comté sous certaines conditions (voir page 11).</p> <p><u>Autres financements</u> : 4 600€</p> <p><u>Frais de scolarité</u> : 184€ uniquement pour les personnes qui bénéficient d'une prise en charge par la Région ou Pôle Emploi.</p> <div style="display: flex; justify-content: center; gap: 10px;">    </div>	<p>Tarif calculé au prorata du nombre d'heures réalisées.</p> <div style="display: flex; justify-content: center; gap: 10px;">    </div>
INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> De juillet à novembre pour une rentrée en février de février à juin pour une rentrée en septembre. 	
DEPÔT DU DOSSIER	Dossier à déposer au près de l'organisme ou à envoyer par courrier ou par mail	
SELECTION + RESULTATS	Dates à voir avec l'organisme	
COÛT DE SELECTION	100€ de frais d'inscription et de gestion de la sélection	
LIEU DE FORMATION	1 Avenue d'Hanover — Place Cassini 89 300 JOIGNY	
FORMATION	2 sessions par an : <ul style="list-style-type: none"> de février à août de septembre à février. 	
PERIMETRE DES STAGES	Les stages sont organisés par l'organisme de formation.	
NOMBRE DE PLACES	12 places « classiques » + 12 places en alternance / session	
COMPLEMENTS D'INFOS	<p>Formation auxiliaire ambulancier :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dates : du 03 au 17/04/23 + AFGSU2 du 18 au 20/04/23 Tarifs : 750€ de frais de formation + 120€ (tarif étudiant) ou 500€ (tarif employeur ou financeur) pour l'AFGSU2. + 100€ de frais de gestion Inscription : Dossier à télécharger sur le site de l'organisme et à rendre (envoyé par courrier ou déposé au secrétariat) au plus tard 30 jours avant le début de la formation 12 places <p>Cet organisme propose une préparation à la sélection d'ambulancier.</p>	

115 Avenue Lacassagne
CS 53724
690424 LYON Cedex 3



04.72.11.98.70





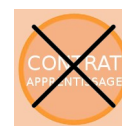

06.77.18.92.51



judith.chlebowski@croix-rouge.fr


<https://competence.croix-rouge.fr/region/auvergne-rhone-alpes/>


	CURSUS COMPLET	CURSUS PARTIEL
ACCES A LA FORMATION	<p><u>Demandeurs d'emploi même non inscrits à Pôle Emploi (jeunes suivis en mission locale, bénéficiaires du RSA...)</u> / <u>jeunes en poursuite d'études</u> / <u>personnes titulaires d'un diplôme d'Etat sanitaire ou social depuis plus d'1 an</u> : Formation gratuite et financée par la Région Auvergne Rhône Alpes.</p> <p><u>Autres publics</u> : 7 200€ (OPCO, Employeurs, PTP...).</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid orange; border-radius: 50%; padding: 5px; text-align: center;">CONTRAT PRO</div> <div style="border: 1px solid orange; border-radius: 50%; padding: 5px; text-align: center;">CONTRAT APPRENTISSAGE</div> <div style="border: 1px solid blue; border-radius: 50%; padding: 5px; text-align: center; background-color: #e0f0ff;">Eligible CPF</div> </div>	Tarif calculé au prorata du nombre d'heures réalisées.
INSCRIPTION + DEPÔT DU DOSSIER	Inscription à réaliser sur le site Internet de l'organisme de formation. Pour les dates, voir directement avec l'organisme de formation. Frais d'inscription : 75€ / frais d'entrée en formation : 75€ / Frais de tenue : 69€	
REUNION D'INFORMATION	Webinaire « Métier d'ambulancier + aide au remplissage du dossier » : 23 mars 2023 de 11h30 à 12h15	
SELECTION + RESULTATS	A voir avec l'organisme de formation directement.	
LIEU DE FORMATION	IFA - 115 Avenue Lacassagne 69 003 LYON	
FORMATION	2 sessions par an :	
PERIMETRE DES STAGES	<ul style="list-style-type: none"> • 1 rentrée en janvier • 1 rentrée fin août-début septembre 	
NOMBRE DE PLACES	NON	
COMPLEMENTS D'INFOS	La formation d' auxiliaire ambulancier est proposée par cet organisme—pour plus de détails les contacter directement. Par contre, celui-ci ne propose pas de préparation à la sélection d'ambulancier .	

	COURSUS COMPLET	COURSUS PARTIEL
ACCES A LA FORMATION	<p><u>Demandeurs d'emploi même non inscrits à Pôle Emploi (jeunes suivis en mission locale, bénéficiaires du RSA...)</u> / <u>jeunes en poursuite d'études / personnes titulaires d'un diplôme d'Etat sanitaire ou social depuis plus d'1 an</u> : Formation gratuite (financée par la Région Auvergne Rhône Alpes) ouvrant droit à la rémunération (Pôle Emploi si chômage ou Région ARA).</p> <p><u>Autres publics</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Financement personnel : 3 668€ + 65€ de Participation aux Frais de Fonctionnement (PFF) * Financement employeur ou OPCO dont l'ANFH : 5 894€ * Projet de Transition Professionnel (PTP) possible 	<p><u>Demandeurs d'emploi même non inscrits à Pôle Emploi (jeunes suivis en mission locale, bénéficiaires du RSA...)</u> / <u>jeunes en poursuite d'études / personnes titulaires d'un diplôme d'Etat sanitaire ou social depuis plus d'1 an</u> : Formation gratuite (financée par la Région Auvergne Rhône Alpes) ouvrant droit à la rémunération (Pôle Emploi si chômage ou Région ARA).</p> <p><u>Autres publics</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Financement personnel : 5,82€ + 0.10€ de PFF / heure de formation obligatoire * Financement employeur ou OPCO dont l'ANFH : 9,34€/heure de formation obligatoire * Projet de Transition Professionnelle (PTP) possible
	  	  
INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • A partir de janvier pour une rentrée en septembre • A partir de juillet pour une rentrée en janvier 	
DEPÔT DU DOSSIER	<p>Frais d'inscription : 82€</p> <p>Envoi postal ou dépôt auprès de l'organisme de formation. Clôture des inscriptions 2 à 3 mois avant l'entrée en formation.</p>	
SELECTION	<p>En novembre-décembre pour une rentrée en janvier.</p> <p>En juin-juillet pour une rentrée en août-septembre.</p>	
LIEU DE FORMATION	<p>5 Avenue Esquirol 69 003 LYON</p>	
FORMATION	<p>2 sessions par an :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 fin janvier-début février • 1 fin août-début septembre 	
PERIMETRE DES STAGES		
NOMBRE DE PLACES	<p>Les stages sont organisés par l'organisme de formation sur les départements du Rhône (majoritairement), de l'Ain et de l'Isère.</p> <p>32 à 33 places par session (tous cursus confondus)</p>	
COMPLEMENTS D'INFOS	<p>Avant de rentrer en formation, il faut être à jour des vaccinations obligatoires pour les personnels de santé (hépatite B, Covid-19...). Penser à anticiper les démarches.</p> <p>Cet organisme ne propose pas la formation d'auxiliaire ambulancier à l'heure actuelle. Par contre, il propose une préparation à la sélection d'ambulancier – voir directement avec l'organisme pour plus de détails.</p>	